



## **CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 13 Décembre 2022**

### **Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional : Orientations budgétaires pour l'exercice 2023**

#### **Déclaration de Julien BERNARD au nom de la CGT**

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui comporte une seconde partie qui présente les actions du Conseil Régional en matière d'égalité femme-homme dans les politiques publiques et l'écosystème régional. Pour la CGT, la dimension d'égalité effective est une priorité, en particulier l'égalité professionnelle et salariale. C'est une responsabilité sociétale mais pas seulement, ce devrait être aussi une responsabilité sociale et économique. Nous pensons que le Conseil Régional doit faire plus qu'inciter mais aussi exiger, notamment dans une indispensable éco-socio-conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises. Nous regrettons que le Conseil Régional ne reprenne pas dans son bilan ce qui a été réalisé pour assurer l'exigence d'égalité qu'il a intégré dans la charte d'engagement quadripartite pour l'égalité, qui est un des éléments du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) de Bourgogne-Franche-Comté.

Avec ces réserves, la CGT votera pour l'avis présenté.